

14 JUL. 2009

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
DE LA CITOYENNETÉ ET DE  
L'IMMIGRATION

Bureau de la nationalité et de l'immigration  
Dossier suivi par Mr C.L

MR [REDACTED]

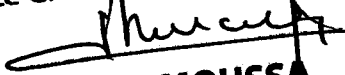
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Monsieur,

Suite à l'examen de votre situation, j'ai décidé de répondre favorablement à votre demande de régularisation sur le fondement de l'article L.313-11 7° du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Afin de poursuivre l'instruction de votre dossier veuillez-vous présenter à la préfecture muni de votre acte de naissance délivré par les archives nationales d'Haïti établis après le premier février 2008 + la copie de la première déclaration faite dès la naissance.

Je vous prie de bien vouloir croire, Madame, en l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Préfet  
Le Chef de Bureau adjoint  
  
Amina MOUSSA

NOM : [REDACTED]  
PRENOM : [REDACTED]  
NE(E) LE : [REDACTED] A [REDACTED] SEXE : M  
DOCUMENT : APS DUP. : VALABLE DU 02/09/2003 AU 01/12/2003  
N NATIONAL : [REDACTED]  
N DOSSIER : [REDACTED] NATIONALITE : HAITIENNE